

Centre Communal d'Action Sociale

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres

En exercice	Présents
15	9

Date de

Convocation	Affichage
20/03/2024	20/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-trois, le **Vingt - huit mars à dix-huit heures**, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Steene régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances à la Mairie de Steene, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Président.

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Emeline OBERT, Pierre DEVULDER, M. Pierre DELBAERE, Mme Edith DEWAELE, Anne – Sophie VANDEWYNCKELE

Procuration : MM ACHTE donne pouvoir à Edith DEWAELE, Claudie JOUVENOT donne pouvoir à Alain Nathalie DECLERCK, Eliane SENGULEN donne pouvoir à Alain DAVROUX

Excusé :

Absent : MM Tanguy HERREMAN, M-A MAHIEUX, Jean – François REBIER, Mickaël MERLEN

Secrétaire de Séance : Anne – Sophie VANDEWYNCKELE

DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE PRESIDENT A ACCEPTER DES DONS PAR CHEQUE AU BENEFICE DU CCAS

Monsieur le Président expose que le Centre Communal d'Action Sociale peut être destinataire de dons remis par des particuliers par chèque au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

L'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS. Il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre des jardins ouvriers, don d'un montant de 20€ de :

- M. CRENDAL Eric
- M. DEVOS Olivier
- M. GODDIN Michel
- M. DEBREYNE Alain
- M. MERLAND Christophe
- M. LACRESSONNIERE J.P.
- M. RENAUX Thierry
- M. DELBAERE René
- M. BOUCHE Florent

Il est proposé aux membres d'accepter ces dons aux bénéficiaires du CCAS.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 059-265905794-20240328-2024_004-DE



Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter ces dons au bénéfice du CCAS

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

le
19 AVR. 2024
et publication,
le
ou notification
du

Le Président du CCAS

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance

A.S. VANDEWYNCKELE

